



Confirmation PPWR article 5, paragraphe 4

TILLY Holzindustrie Gesellschaft m.b.H.
Krappfelder Straße 27
A-9330 Althofen
www.tilly.at

En tant que fabricant de panneaux dérivés du bois (plus précisément : panneaux massifs 1 plis et 3 plis conformes à la norme **EN 13353:2022**, destinés à être transformés ultérieurement par les clients ou des sous-traitants en matériaux d'emballage),

Nous confirmons que nos produits sont conformes au règlement (UE) 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR). Nous attestons notamment que la somme des concentrations des métaux lourds **plomb, cadmium, mercure et chrome VI**, provenant des substances pouvant être contenues dans le panneau de bois non traité, dans l'état où il est livré, **ne dépasse pas 100 mg/kg**, conformément à l'article 5, paragraphe 4, du règlement (UE) 2025/40 (PPWR).

La teneur en métaux lourds est déterminée chaque année par un laboratoire d'analyse externe indépendant et nous disposons du rapport actuel faisant foi.

L'exigence suivante de l'article 5, paragraphe 4, du Règlement (UE) 2025/40 (PPWR) est ainsi atteinte :

Sans préjudice des restrictions applicables aux substances chimiques prévues à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) ou, le cas échéant, des restrictions et mesures spécifiques applicables aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires conformément au règlement (CE) n° 1935/2004, la somme des concentrations de plomb, de cadmium, de mercure et de chrome VI présents dans les emballages ou les composants d'emballages ne doit pas dépasser 100 mg/kg.

TILLY Holzindustrie Gesellschaft m.b.H

Mag. Mario Wagner



TILLY HOLZINDUSTRIE
GESELLSCHAFT M.B.H.
A-9330 ALTHOFEN, KRAPPFELDERSTR. 27
+43 (0) 4262 / 4144

Liane Schmidt



Responsable de la Gestion des déchets

Althofen, le 17 juillet 2026